

PT3 TÉLÉCOMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES TÉLÉGRAPHIQUES
code des postes et télécommunications

Obligation de déclaration 1 mois avant travaux de démolition, réparation, surélévation ou clôture.

Câble souterrain N° F 405.2 TOULOUSE - BAYONNE

Arrêté Ministériel du

Tronçon AUCH - TARBES

19.04.1989

Direction du réseau national de Toulouse

6 Avenue Albert Durand

31706 BLAGNAC CEDEX

Câble fibre optique F405-01 TOULOUSE-BAYONNE

Arrêté Préfectoral du

05.02.1990

France Telecom - Direction Régionale de Tarbes

Avenue de l'Echez

BP 1536

65014 TARBES CEDEX

FRANCE TELECOM - Direction régionale de Pau

Division transmission

Rue Tristan Derême

64016 PAU CEDEX